

## **Compte rendu de la séance du vendredi 17 août 2018**

Président : Danielle LA PIETRA, secrétaire de séance: Sébastien BIDEZ

Présents : Sébastien BIDEZ, Fabien BRASSART, Denis GERMAIN, Nathalie GROS, Nicole GUIDARD, Henri GUILLOT, Thierry JEUNET, Danielle LA PIETRA, Joël TONDINE.

Représentés : Jacques FOURNEL par Joël TONDINE, Christian TESSIER par Denis GERMAIN

### **Ordre du jour:**

- approbation compte-rendu séance du 29 juin 2018
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 - salle polyvalente -
- admission en non-valeur : budget général - budget eau-assainissement
- avenant à un bail à ferme suite à une vente de parcelle
- abandon provision constituée sur le budget eau-assainissement
- décision modificative budgétaire : intégration au budget général du résultat de fonctionnement du CCAS suite à sa dissolution
- programme des coupes 2019
- point sur les travaux

information :

- vente de bois résineux par appel d'offres le 28 septembre 2018
- recensement de la population en janvier 2019
  
- questions diverses.

Madame le maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour la participation financière versée par l'association le Souvenir Français

Madame le maire annonce que Malika, la secrétaire de mairie a mis au monde le 4 août une petite fille prénommée Liayme.

### **- approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2018**

*Le compte-rendu de la séance du 29 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.*

### **- Subvention plaque commémorative - Le Souvenir Français -**

*Le conseil municipal prend connaissance de la participation financière d'un montant de 1 116 € versée par le Souvenir Français pour le déplacement de la plaque commémorative de Fitignieu.*

### **- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018) - salle polyvalente -**

*La commune de Sutrieu a mis fin à la location en cours de l'appartement situé au 1er étage de la salle polyvalente pour le 14 février 2019, date d'expiration dudit contrat de location.*

*Le congé a été donné pour un motif sérieux et légitime, à savoir : travaux de restructuration et de réaménagement de la salle polyvalente pour répondre aux besoins des associations, de la population et du développement de l'activité économique future de la commune nouvelle créée au 1er janvier 2019 entre Belmont-Luthézieu, Champagne-en-Valromey, Lompnieu, Vieu et Sutrieu, avec notamment l'aménagement à l'étage d'une salle de couchage pour les locataires de la salle polyvalente.*

*Ce projet peut être éligible à la DETR 2018. Renseignements pris auprès de la Préfecture, il est indispensable qu'un avant-projet- détaillé (APD) soit joint au dossier de demande de subvention, celui-ci pourra être déposé début 2019.*

*Le conseil municipal décide de prendre contact avec différents architectes pour la réalisation d'une étude complète sur les aménagements possibles du bâtiment.*

**- admission en non-valeur : budget général - budget eau-assainissement :**

*La trésorerie de Belley nous a transmis des listes de proposition d'admission en non -valeur et de type "créance éteinte", ces listes doivent faire l'objet d'une acceptation par délibération.*

*Le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables :*

*budget eau-assainissement : 848,61 € + 1 633.17 €*

*budget général : 15 031.50 €*

**- avenant à un bail à ferme suite à une vente de parcelle :**

*Monsieur Daniel SCHEUERMEIER est titulaire d'un bail à ferme depuis le 1er décembre 2010 pour les parcelles communales cadastrées section B n° 42 "sous la venne" et B n° 291 "sous pré neuf".*

*Par acte notarié en date du 30 septembre 2017, M. SCHEUERMEIER est devenu propriétaire de la parcelle cadastrée section B 42 "sous la venne" d'une superficie de 78 a 48 ca, il convient donc d'établir un avenant au bail existant .*

*Le conseil municipal approuve l'avenant à intervenir pour la seule prise en compte de la parcelle B n°291 en bail à ferme.*

**- abandon provision constituée sur le budget eau-assainissement :**

*Des provisions avaient été constituées dans les années 1990 pour le budget de l'eau, celles-ci représentent un montant de 41 343,15 €. La trésorerie de Belley nous demande quel sort faut-il réserver à cette provision ?*

*Le conseil municipal décide d'abandonner cette provision antérieurement constituée, celle-ci étant sans objet, à ce jour.*

**- décision modificative budgétaire : intégration au budget général du résultat de fonctionnement du CCAS suite à sa dissolution**

*Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017, le résultat de fonctionnement d'un montant de 860,70 € doit être intégré dans le budget principal.*

*le conseil municipal décide d'intégrer le résultat de fonctionnement du CCAS et vote les crédits suivants :*

*C/0002 : + 860,70 €*

*C/ 625 : + 860,70 €*

**- Programme des coupes 2019 :**

*Le maire donne lecture du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'office National des Forêts en forêt communale relevant du régime forestier :*

*parcelle 5 (vente sur pied)*

*parcelles 13 et 14 ( contrat bois façonné ).*

Le conseil municipal accepte le programme de coupe tel que proposé par l'ONF. des précisions seront demandées à l'agent s'occupant de notre secteur.

**- Point sur les travaux et les dossiers en cours :**

Suite au rendu de la commission logements par Fabien BRASSART, le conseil municipal décide de prendre contact avec des artisans compétents afin de résoudre les problèmes soulevés lors de la visite des appartements .

la commune a passé commande d'une tondeuse débroussailluse auprès des Ets Cochet qui sera mieux adaptée pour les besoins de l'employé technique.

Le bureau d'étude BETERS OA, retenu par la CCBS, pour l'inspection détaillée de tous les ponts situés sur son territoire, nous a alerté et demandé une limitation de tonnage à 7.50 sur le pont du bief des Braises situé sous la route de Lilignod, du fait d'un affaiblissement structurel de l'ouvrage entraînant une réduction de sa capacité importante.  
Un arrêté municipal sera pris en ce sens ainsi que la pose des panneaux d'interdiction.

Modification du carrefour CD n° 31 et la voie communale descendant de Mongonod :  
Il est envisagé de modifier le carrefour se situant entre la voie communale descendant de Mongonod et le CD N° 31 en raison des difficultés rencontrées par les exploitants et usagers. En effet, l'étroitesse de la voie et l'absence de visibilité rendent les manoeuvres dangereuses. Le conseil décide d'envoyer un courrier au propriétaire de la parcelle contiguë à l'angle de ce carrefour pour que la commune en devienne propriétaire.

**Informations :**

Vente de bois résineux par appel d'offres le 28 septembre 2018 :  
L'ONF nous demande de leur préciser les éventuelles consignes sur cette vente par appel d'offres du 28 septembre 2018, à Nantua. Il est décidé de confier à l'ONF la décision au mieux des intérêts de la commune.

Recensement de la population en janvier 2019 : Monsieur Jacques FOURNEL a été désigné coordonnateur.

Une entreprise spécialisée est intervenue sur la commune, chemin de Blanod, le 14 août dernier, pour la destruction d'un nid de guêpes, une personne ayant été attaquée et piquée à plusieurs reprises ainsi que des chiens.

Diagnostic qualitatif des voies :  
Un diagnostic qualitatif avec hiérarchisation de la voirie d'intérêt communautaire élaboré par le responsable du service voirie de la CCBS est remis à l'ensemble du conseil municipal.

La séance est levée à 0 h 17 .  
Le maire,  
Danielle La Pietra

